

joyeux carillons se sont fait entendre, de beaux feux de joie, de splendides illuminations ont eu lieu en l'honneur du digne et sympathique métropolitain.

De graves négociations se poursuivent à Rome, depuis plusieurs années, entre le Saint-Siège, la cour de Lisbonne et le représentant officieux de l'Angleterre, au sujet du PATRIARCAT DES INDES.

Quant le Portugal possédait la plus grande partie des riches colonies de l'Hindoustan, les Souverains Pontifes conférèrent à cette puissance des privilèges fort étendu et le patronat de tous les bénéfices ecclésiastiques dans les Indes. Le Patriarche des Indes, archevêque de Goa, reçut une vaste juridiction avec un pouvoir qui ne s'accorde qu'aux légats du Saint-Siège.

Le Portugal a perdu la plus grande partie de son empire colonial en Asie et les droits ecclésiastiques conférés jadis à la couronne de Portugal se doivent exercer sur les Indes anglaises, ce qui fait naître souvent de graves difficultés.

Le Souverain Pontife a envoyé, il y a un an, un délégué apostolique dans les Indes, afin de résoudre, s'il se peut cette importante question. En même temps on poursuivait à Rome les études et les négociations. On annonce que le Saint-Siège a reconnu qu'il n'est plus possible que le patronat accordé jadis à la couronne de Portugal s'exerce d'une manière utile pour le salut des âmes, puisque le gouvernement portugais n'est plus à même de remplir vis-à-vis des bénéfices ecclésiastiques aux Indes anglaises les conditions essentielles de protection et d'assistance imposées dès l'origine.

UN DÉSIR DU SOUVERAIN PONTIFE.

Monseigneur Perraud, évêque d'Autun a adressé à Sa Sainteté une lettre dont nous nous faisons un devoir de reproduire les passages suivants pour répondre au désir du Saint Père. Le jour même, en effet, où la lettre qu'on va lire est arrivée au Vatican, le Souverain Pontife a daigné faire exprimer à Monseigneur l'évêque d'Autun le DESIR QU'ELLE FUT IMMÉDIATEMENT PUBLIÉE.

« Très Saint Père.

« En répondant à l'éminentissime Cardinal-Archevêque de Paris, Votre Sainteté a daigné épancher dans les cœurs de ses fils l'in-time douleur de son âme « contristée par une récente et grave amertume, » et Elle a cru devoir s'expliquer publiquement « sur un sujet pénible. »

« Nous osons, Très Saint Père, vous en rendre le témoignage ; depuis longtemps, nous souffrions en secret de votre douleur et nous partagions vos préoccupations. Comme à Vous et pour emprunter Votre langage, il nous semblait que c'était à la fois un